

DELIBERATION N° 84/09-19 : CREATION D'UN POSTE DE SOUS-BIBLIOTHECAIRE

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée la situation de deux sous-bibliothécaires embauchées le 1er Octobre 1983 à mi-temps sur un poste à temps complet. Une seule est titulaire du poste ; la seconde, auxiliaire, ne pourrait prétendre à aucun avancement.

Afin de régulariser la situation de l'agent auxiliaire, Monsieur RAVERDEL propose au Conseil Municipal de créer un poste supplémentaire de sous-bibliothécaire, à compter du 1er Octobre 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ajouter au tableau des effectifs du personnel communal un emploi de sous-bibliothécaire à temps complet,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.